



## Réunion de présentation

### Compte-rendu de réunion du 18 novembre 2021

Objet : **Angers - CP**  
Opération de construction d'un établissement pénitentiaire de 850 places

Lieu de la réunion : Mairie de Trélazé

#### Participants

<b>Trélazé</b>	<b>Ville de Trélazé</b>
	Maire
	Directeur des services techniques
	Adjoint au directeur des services techniques
	Riverains
<b>APIJ</b>	<b>Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice</b>
	Directeur de programme
	Chef de projet
<b>CNDP</b>	<b>Commission Nationale du Débat Public</b>
	Garant

## Ordre du jour

- Accueil– tour de table des participants
- Présentation des études préalables
- Point sur la recherche foncière
- Prochaines échéances
- Conclusion de la réunion

## Synthèse des échanges

L'APIJ rappelle qu'elle a le statut d'un établissement public avec une délégation pour réaliser des palais de justice et des prisons. Elle réunit 130 personnes, dont 11 directeurs de programme, encadrant des chefs de projet. Elle insiste sur sa volonté d'apporter des réponses de suite, tout au long de la concertation et durant la vie du projet de construction qui se terminera à la livraison de l'établissement.

Le garant rappelle que sa mission est de faire que le public puisse être entendu et qu'on lui apporte des réponses. Indépendant, il est là pour accompagner la maîtrise d'ouvrage, les particuliers et les associations.

L'APIJ présente le projet en rappelant les dernières annonces du garde des sceaux sur le dimensionnement, et les incidences sur le foncier de l'établissement. Elle rappelle que le bâtiment existant d'Angers sera démoli et ne servira plus comme prison pour être remplacé par le nouveau dans lequel il sera donné des conditions humaines d'hébergement, là où il n'y en a plus actuellement. Il s'agira d'un établissement à sécurité renforcée, en matière de sûreté et de sécurité.

L'APIJ rappelle en tant que constructeur qu'il s'agit d'une opération vertueuse en termes de développement durable. On installera du photovoltaïque. On prendra toutes les précautions pour limiter les consommations d'eau et énergétique.

L'APIJ explicite le plan masse qui occupe globalement une surface de 17 ha qui ne sont pas entièrement construits. Il y a des espaces extérieurs de stationnement, l'arrivée des personnels, l'accueil des familles pour réaliser des visites. Les gens arrivent par les transports en commun. Les gens attendent que leur tour arrive avant d'aller dans les parloirs.



L'établissement pénitentiaire peut avoir une forme rectangulaire comme sur la diapositive présentée, les deux étoiles représentant les portes. Au pourtour de la détention, il y a un glacis, un espace enherbé, vide de tout pour faciliter la surveillance. Puis à l'intérieur de l'enceinte, il y a toute l'organisation interne avec les hébergements, unité sanitaire, ateliers, les espaces de formation.

L'APIJ demande aux candidats à ce que le projet s'insère le mieux possible dans l'environnement. Le cahier des charges préconise, en termes d'aspect, que les entrées soient aussi qualitatives que celles d'un collège ou un autre équipement. L'objectif est de s'insérer dans l'environnement proche, de trouver architecturalement des liens entre le dedans et dehors, une interpénétration. Les couleurs, la modénature des façades sont choisies. Ces dispositions sont renforcées par le fait qu'on soit à proximité d'une zone boisée.

Un participant demande si au sein des 17 ha, il y a de la végétation et souhaite une explication sur ce qu'est l'interpénétration.

Pour l'APIJ, il doit y avoir une continuité entre le dedans et le dehors en ce qui concerne la végétation, car il y a des espaces paysagers aussi à l'intérieur de l'enceinte.

Un autre participant demande quelles seront hauteurs des bâtiments ?

L'APIJ envisage un projet en R+3 c'est-à-dire 4 niveaux soit 12 m. Elle rappelle que l'établissement étant implanté en recul des riverains, cet éloignement relativise les hauteurs, enfin les premiers bâtiments hors-enceinte sur site sont en R+1.

Sur un autre projet d'établissement sur l'agglomération de Caen, les niveaux du terrain ont été adaptés pour créer des masques par un travail sur les dénivelés et la création de buttes.

L'APIJ présente "Angers – Les landes" qui est le site préférentiel soumis à la concertation préalable. Le site de la Bodinière restant dans la concertation mais présentant plus de contraintes que celui de Loire Authion. Il s'agit d'une zone où les terrains sont en propriété privée.

L'APIJ liste les contraintes d'Angers Les Landes, dont notamment, une maison en partie inscrite au MH, la proximité de la RD347 et ses contraintes acoustiques, et enfin une zone agricole et naturelle. L'APIJ rappelle que la prospection foncière n'est pas arrêtée tant que la concertation n'est pas achevée.

Un participant demande quelles sont les contraintes de la Bodinière ?



L'APIJ rappelle notamment que la zone inondable est très contraignante à cause du Plan de prévention du risque d'inondation. Les contraintes écologiques sont très importantes. On peut détruire du bois classé mais l'APIJ ne souhaite pas nuire au monde agricole du fait des compensations à trouver. Il y a des entreprises agricoles qui fonctionnent en chaîne courte à côté du site, elles sont prises en compte.

Un participant demande si il est fixé un périmètre minimum par rapport aux habitations ?

L'APIJ rappelle qu'il n'y a pas de règles de distance.

La mairie rappelle qu'à l'époque, le projet générerait moins de contraintes étant donné le nombre de places, cela expliquait ce choix.

Un participant demande où sera située la route d'accès au nord, ou au sud, les deux ?

L'APIJ indique que le projet se raccordera à partir du rond-point de la crémaillère au nord. Si il y a un développement de la ville, il y aura un accès par le sud. En matière de fonctionnement, l'établissement n'aura besoin que d'un seul accès.

Un participant indique que la RD347 est déjà surchargée.

L'APIJ répond que c'est une question essentielle et qu'elle est à estimer avec le conseil départemental.

La ville rappelle que la caractéristique d'Angers est de ne pas avoir de boulevard ceinture. Ce n'est aujourd'hui plus d'actualité d'envisager. Il y a eu un renforcement des transports, ce qui a permis d'obtenir la gare et revoir le réseau. La question posée est comment contourner et rejoindre la 347 étant entendu qu'il faudrait rejoindre Océane. Angers est la dernière agglomération à ne pas avoir de ceinture. la concertation va favoriser la réflexion puisque les gens qui travailleront vont aussi vouloir se rapprocher de leur lieu de travail, ce qui milite pour un aménagement de la RD347. Aujourd'hui les riverains de Loire Authion passent par Trélazé, de même pour St Barthélémy. Cet établissement va permettre de négocier et faire des plans à termes

Un participant demande si l'implantation va changer la nature des terrains à côté et où va habiter le personnel ?

La ville rassure en disant que cela ne sera pas un raz de marée.



Un participant demande combien de personnes sont nécessaires pour le faire fonctionner.

L'APIJ répond qu'on peut estimer à environ 300 le nombre de personnes mais qu'ils sont déjà en partie sur la région.

La ville rappelle qu'il ne faut pas oublier les retombées économiques d'environ 5 M€ traités dans la région.

Un participant demande si il y a le tout à l'égout.

L'APIJ indique qu'il n'y a pas de tout à l'égout aujourd'hui sur la zone, l'établissement sera indépendant ou la communauté de communes pourra réaliser une extension de son réseau d'assainissement.

Un participant s'inquiète à nouveau des accès, et plus précisément de l'éventuel besoin d'une voie d'urgence pompiers.

L'APIJ engagera un dialogue avec le SDIS, lorsqu'elle présentera le projet pour réfléchir à l'accessibilité. A priori, il n'y a pas de sujet. Ils demandent d'être autonome en eau, de plus il y a des personnel internes pénitentiaires formés à combattre le feu. En ce qui concerne les extractions, l'administration pénitentiaire pourra les programmer en dehors des heures de fort trafic.

Un riverain commente : « Ça va faire mal pour les urgences si il y a des bouchons ».

Un participant souligne que le ministère est propriétaire d'un terrain à Trélazé ?

L'APIJ indique qu'elle n'a pas mandat concernant le devenir de cette opération. Elle rappelle que la concertation est une levée des doutes, et chacun pourra s'exprimer pouvoir vous exprimer. Elle sera annoncée par des communiqués de presse, et les intéressés pourront s'adresser aussi directement au garant. Le 3 février, une étude un peu plus complète sera présentée, et des gens de l'administration pénitentiaire pourront répondre à vos questions. Ensuite, M. le garant rendra son rapport et puis l'APIJ en tirera des enseignements et des engagements.

Un participant demande quand l'avis définitif sera-t-il connu.

L'APIJ indique que le choix sera officialisé après la concertation. Le site préférentiel est celui d'Angers – Les Landes, mais toutes les infos ne sont pas collectées. S'il est



découvert une contrainte extrêmement importante, le site Landes pourrait être remis en cause.

Un participant fait remarquer qu'il y a une voie romaine qui passe ...

L'APIJ confirme le fait qu'il y a des vestiges, et qu'un échange est en cours à ce sujet avec la DRAC.

La ville rappelle que le propriétaire de Trélazé est le plus impacté. La solution est à trouver pour lui avec l'agglomération. M. ROUMILACH a le droit à un dédommagement. C'est une période difficile à cause du SCOT et la non artificialisation des sols, il y a de très fortes restrictions des zones d'activités et d'habitats. Cela s'est complètement réduit avec une augmentation des ZH. Il y a 16 000 demandes de logements sociaux non satisfaites alors qu'on en construit 450 par an. On peut urbaniser 41 ha aujourd'hui sur la zone, ce n'est pas suffisant. Il faut reconstruire la ville sur la ville nous dit-on. Il y a des petits oiseaux, mais il y a aussi des hommes. Vous avez tenu à ce qu'on parle des deux sites pour expliquer ce cheminement, je vous en remercie.

Un participant rappelle qu'on est passé de 400 à 850 détenus, et demande quelle est la fiabilité de cette décision ?

L'APIJ invite à la réunion publique, où l'administration pénitentiaire pourra répondre à cette question.

La ville rappelle que c'est la première fois où on arrive à un engagement formel du GDS, ce qui signifie que le processus de réalisation est enclenché.

L'APIJ affirme que cela sera 850 ou rien, car quand on fait venir un géotechnicien ou un acousticien pour 850 ils ont des commandes par rapport à ces objectifs. Il faut que se stabilise le foncier, pour que toutes les contraintes soient étudiées. L'APIJ ensuite rédigera le cahier des charges, puis il y aura une consultation de niveau européen de grandes entreprises avec des architectes de renommée.

\* \*  
\*